Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 35 (1978)

Heft: 4

Rubrik: Ce que les architectes pensent du concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce que les architectes pensent du concours

Otto et Associés SA, Lugano/Liestal

Nature et places de sport

Le projet se propose fermement de maintenir tel quel la campagne avoisinante avec sa magnifique baie de roseaux, et de la prolonger naturellement jusqu'au cœur des installations sportives sans porter atteinte à la noblesse et à l'atmosphère du site. De même, tous les arbres existants seront conservés et intégrés au projet. Quant à la surface prévue pour les installations de sport, elle devra être comblée pour répondre aux prescriptions du concours. Au premier abord, la perspective des travaux massifs de remblayage et de terrassement qui seront nécessaires pour que les lieux deviennent utilisables est gênante. Mais en fait, les transformations apportées ne choqueront pas, grâce à un aménagement particulièrement soigné et, comme les installations déjà existantes le prouvent, elles ne dérangeront en rien l'effet optique.
Les lignes assez dures des pistes en matière synthétique, des aires de saut, des places de jeu avec gazon artificiel et des places sèches nécessitent, cela va de soi, des travaux de jardinage et un aménagement du paysage très poussés. Grâce à eux et grâce aux bosquets et aux rangées d'arbres précieusement conservés, l'impression de grandeur qui ressort du site restera pratiquement la même. De nombreux observateurs portés à la critique n'attachent pas assez d'importance à cet aspect de loin préférable à l'idée qu'ils propagent, à savoir qu'une concentration des constructions et que des terrains ouverts et dénudés faciliteraient le travail d'entretien des lieux.

Aspect architectural

Les bâtiments, limités à un étage, et les formes généralement basses des constructions soulignent les traits du paysage. Les installations se calfeutrent à l'intérieur d'une enclave située au nord et elles sont comme le prolongement naturel d'une zone protégée, à végétation très dense. Ainsi, les bâtiments s'insèrent parfaitement dans le paysage et la distance qui les sépare du nerf important que constitue le cours du ruisseau bordé d'arbres est suffisante. Face au lac, les installations sportives sont disposées en terrasses peu prononcées, ceci également pour une meilleure intégration dans les formes générales du paysage.
A l'extérieur, les places doivent satisfaire à différentes fonctions: entraînement, natation, gymnastique et loisirs. L'enchaînement des bâtiments à un étage, de type «pavillon», correspond bien à l'ambiance lumineuse d'un centre sportif de la jeunesse.

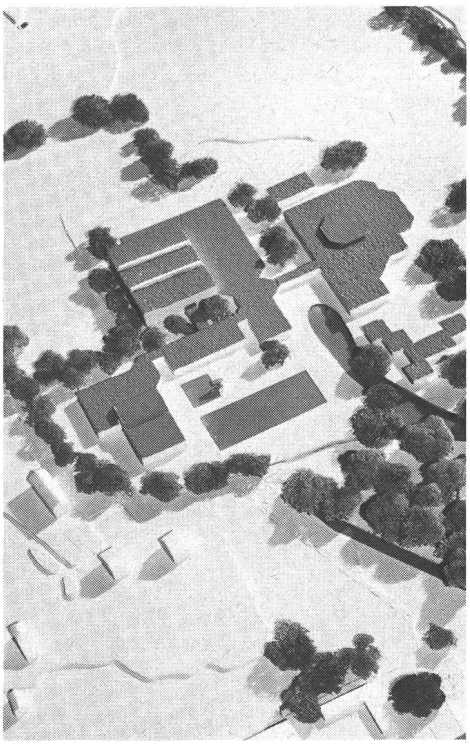

Architecture intérieure

Les locaux de la première étape: salle de gymnastique, vestiaires, bureaux administratifs, sont avant tout fonctionnels et utilitaires. Le hall d'entrée servira, provisoirement, de point de rencontre général. Différents objets et une riche harmonie de couleurs doivent faire en sorte que l'atmosphère y soit claire, gaie et légère. Les locaux spéciaux prévus pour les conférences ou les représentations font partie d'une étape ultérieure. Toutefois, la première phase de construction doit déjà donner le ton des suivantes.

Les étapes

La condition première du concours, à savoir de prévoir la construction du complexe en trois étapes, est motivée par la situation économique du moment. Elle requiert, en conséquence, une explication d'ordre architectural. S'il était conçu sous la forme d'une concentration de bâtiments avec projection verticale, le complexe se présenterait, après chaque étape, comme un édifice non terminé, incomplet. Par contre, plat et décentralisé, il permet un enchaînement optimal et ne donne jamais l'impression d'être fragmenté. Par exemple, la coupure qui va séparer la deuxième étape (aula, salles de cours, réfectoire, cuisine, dortoirs) de la troisième (piscine couverte, locaux sanitaires, dortoirs complémentaires) ne va gêner en aucune façon, pour autant que l'on respecte le style architectural général du projet, un éventuel agrandissement ultérieur.

Les dortoirs

Le centre de séjour et d'habitation que nous avions proposé dans notre projet initial partageait par trop les terrains du centre, ce qui provoqua les critiques du jury et des autorités. Nous avons admis le bien-fondé de cette opposition et reporté les bâtiments locatifs dans l'enclave sud, enclave presqu'entièrement entourée d'arbres. La combinaison de ces deux éléments permet d'obtenir une cour «ouverte» du meilleur effet. Les «pavillons» comprennent, au parterre, les salles de séjour, de détente et de réunions et, au premier étage, les dortoirs proprement dits avec vue sur le lac.

Du projet à la réalisation

Le projet issu du concours a été mis, en tant que projet de construction, à la disposition des autorités politiques pour octroi des crédits. Les idées développées dans le cadre du concours se sont avérées, après une série d'études complémentaires menées avec les autorités et avec la commission des constructions, parfaitement réalisables. Les architectes expriment leur satisfaction de pouvoir contribuer de nouveau et dans une mesure importante à la réalisation d'un centre sportif de la jeunesse.